

CONVOCAATION

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra à la Mairie le :

Mardi 6 mars 2018

A 20 Heures

En vous remerciant pour votre participation à cette séance, je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Jean-Claude MIQUEL

Ordre du jour :

Adoption du compte rendu de la séance du 30 janvier 2018	
DELIBERATIONS	2018_3-1 : Délibération Avenant Marché Cantine Lot 2 (Garde Corps - RONCO) 2018_3-2 : Approbation du Compte de Gestion 2017 2018_3-3 : Approbation du Compte administratif 2017 2018_3-4 : Délibération sur les honoraires de Sud Ecowatt (Meignan) pour la maîtrise d'oeuvre de l'accessibilité de la maison des associations 2018_3-5 : Délibération de la maintenance informatique "PC Déglingué" 2018_3-6 : Délibération Contrat Multigamme ATD 31 2018 Magnus-reconduction 2018/2020 2018_3-7 : Délibération sur l'éclairage extérieur de l'église 2018_3-8 : Délibération sur l'éclairage de la salle des fêtes (intérieur) 2018_3-9 : Délibération sur le déclassement de l'ancien logement de l'instituteur 2018_3-10: Délibération de l'adoption du projet global d'aménagement de la bibliothèque
QUESTIONS DIVERSES	Questions diverses : - maintien de l'emploi de l'actuel EAV en CDD, - Compte rendu de la commission école

✂

Adoption des comptes rendus :

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité les comptes rendus des conseils municipaux du 30 janvier 2018

Les Délibérations :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROQUESERIERE

Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 10
Votants : 11

L'an deux mille dix-huit, le six mars, le conseil municipal de la commune de ROQUESERIERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de monsieur MIQUEL Jean-Claude, maire.

Date de la convocation : 27 février 2018

Présents : M MIQUEL Jean Claude, maire
Mmes et MM GENEVE Jean Louis, COGNET Martine, TOULON Daniel, adjoints
Mmes et MM DEREUX Cédric, PAYRASTRE Cynthia, MASSOU Jacques, SEGUR Grégory, CANCEL Michel, GASA Marie, conseillers municipaux

Absents : Mme BRUNETTA Brigitte, Mr ROCCHI Jérôme, Mr SCHOOT Grégory, Mme VIE Myriam

Absents représentés : Mme ZAHND Nathalie représenté par Mme COGNET Martine

Secrétaire de séance : M SEGUR Grégory

Délibération N° 2018/03-1 : AVENANT N°1 AU MARCHE « Mise aux normes accessibilité de la Cantine et de la réfection de la cantine » lot 2 Menuiserie Aluminium

Considérant la délibération n°2017/6-1 du 8 juin 2017 relative à l'attribution du marché « mise aux normes accessibilité de la Cantine et de la réfection de la cantine » ;

Monsieur le maire informe que les travaux touchent à leur fin. Le présent avenant a pour objet l'intégration des coûts supplémentaires au marché de base concernant les travaux suivants :

- adaptation du garde-corps Accès cantine en fonction des contraintes du monte-personne.

Il convient donc d'effectuer les modifications. Monsieur le maire précise donc la nécessité de réaliser un avenant selon les caractéristiques suivantes :

Entreprise	Montant de base	Avenant	Nouveau montant	Variation
RONCON Menuiserie	4941.47	308.70	5250.77	6.25 %
T.V.A. 20 %	988.29	61.74	1050.03	
TOTAUX T.T.C.	5929.76	370.44	6300.80	

Où l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide : 2 contre, 1 abstention, 8 pour :

- **D'APPROUVER** l'avenant n°1 au marché « mise aux normes accessibilité de la Cantine et de la réfection de la cantine » – lot 2 Menuiserie Aluminium ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à signer toutes les pièces s'y rapportant ;
- **DE FINANCER** cette opération pour un montant de 308.70 € HT.

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.
Au registre ont signé les membres présents.*

Le Maire,
Jean Claude MIQUEL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROQUESERIERE

Nombre de membres en exercice : 15 L'an deux mille dix-huit, le six mars, le Conseil Municipal de la commune de ROQUESERIERE, dûment convoqué,
Présents : 10 s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de
Votants : 11 Monsieur MIQUEL Jean-Claude, Maire.

Date de la convocation : 27 février 2018

Présents : M MIQUEL Jean Claude, Maire
Mmes et MM GENEVE Jean Louis, COGNET Martine, TOULON Daniel, Adjoints
Mmes et MM CANCEL Michel, DEREUX Cédric, MASSOU Jacques, PAYRASTRE Cynthia, SEGUR Grégory, GASA Marie, CANCEL Michel

Absents : Mme BRUNETTA Brigitte, Mr ROCCHI Jérôme, Mr SCHOTT Grégory, Mme VIE Myriam

Absents excusés : Mme ZAHND Nathalie

Secrétaire de séance : Mr SEGUR Grégory

Délibération N° 2018/03-2 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Le Conseil Municipal :

- Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2017, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Après avoir entendu et approuvé les Compte Administratif de l'exercice 2017 ;
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la régularité des écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.
Au registre ont signé les membres présents.*

Le maire
Jean Claude MIQUEL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROQUESERIERE

Nombre de membres : 15 L'an deux mille dix-huit, le six mars, le Conseil Municipal en exercice : 15 de la commune de ROQUESERIERE, dûment convoqué,
Présents : 10 s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de
Votants : 11 Monsieur MIQUEL Jean-Claude, Maire.

Date de la convocation : 27 février 2018

Présents : M MIQUEL Jean Claude, Maire
Mmes et MM GENEVE Jean Louis, , COGNET Martine,
TOULON Daniel, Adjoint
Mmes et MM DEREUX Cédric, SCHOTT Grégory, MASSOU
Jacques, ZAHND Nathalie, PAYRASTRE Cynthia, VIE Myriam,
SEGUR Grégory, GASA Marie, BRUNETTA Brigitte, ROCCHI
Jérôme, CANCEL Michel

Absents : Mme BRUNETTA Brigitte, Mme VIE Myriam, Mr ROCCHI
Jérôme, Mr SCHOTT Grégory

Absents excusés : Mme ZAHND Nathalie représentée par Mme COGNET Martine

Secrétaire de séance : Mr SEGUR Grégory

Délibération N° 2018/3-3 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur GENEVE Jean-Louis, adjointe au maire, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2017, dressé par Monsieur Jean Claude MIQUEL, maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice considéré :

- Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif lequel peut se résumer comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses de l'exercice : 401 478.60 euros
Recettes de l'exercice : 409 179.99 euros
Excédent antérieur reporté : 286 729.30 euros
Excédent de clôture : 294 430.69 euros

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses de l'exercice : 530673.05 euros
Recettes de l'exercice : 464 322.53 euros
Excédent antérieur reporté : 9 120.24 euros
Déficit de clôture : - 57 230.28 euros

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017 : + 237 201.11 €

- Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux divers comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.
Au registre ont signé les membres présents.*

Le maire
Jean Claude MIQUEL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROQUESERIERE

Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 10
Votants : 11

L'an deux mille dix-huit, le six mars, le conseil municipal de la commune de ROQUESERIERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de monsieur MIQUEL Jean-Claude, maire.

Date de la convocation : 27 février 2018

Présents : M MIQUEL Jean Claude, maire
Mmes et MM GENEVE Jean Louis, COGNET Martine, TOULON Daniel, adjoints
Mmes et Mrs DEREUX Cédric, PAYRASTRE Cynthia, MASSOU Jacques, SEGUR Grégory, GASA Marie, CANCEL Michel, conseillers municipaux

Absents excusés : Mme BRUNETTA Brigitte, Mme VIE Myriam, Mr ROCCHI Jérôme, Mr SCHOTT Grégory

Absents représentés : Mme ZAHND Nathalie représentée par Mme COGNET Martine

Secrétaire de séance : Mr SEGUR Grégory

Délibération N° 2018/3-4: Adoption de l'acte d'engagement pour le Contrat de Maîtrise d'œuvre du projet « Rénovation intérieure de la salle des fêtes »

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le projet de rénovation intérieure de la salle des fêtes

En date du 12 janvier 2018, la commune de ROQUESERIERE a réceptionné la proposition d'acte d'engagement du contrat de maîtrise d'œuvre avec l'entreprise SUD ECOWATT pour un montant de 4 000 € HT divisé en phases :

- Partie pris en compte dans le contrat de maîtrise d'œuvre initial (chaufferie bois)
 - * isolation des murs de la salle des fêtes
 - * installation du système de chauffage à raccorder au réseau de chaleur en attente au pied du bâtiment
- Partie faisant l'objet de ce contrat de maîtrise d'œuvre :
 - * Réfection des sanitaires
 - * Travaux d'accessibilité de la salle des fêtes

Où l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** l'acte d'engagement de contrat de maîtrise d'œuvre
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à signer toutes les pièces s'y rapportant ;
- **DE FINANCER** cette opération pour un montant de 4 000 € HT.

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre ont signé les membres présents.*

Le Maire,
Jean Claude MIQUEL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROQUESERIERE

Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 10
Votants : 11

L'an deux mille dix-huit, le six mars, le conseil municipal de la commune de ROQUESERIERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de monsieur MIQUEL Jean-Claude, maire.

Date de la convocation : 27 février 2018

Présents : M MIQUEL Jean Claude, maire
Mmes et MM GENEVE Jean Louis, COGNET Martine, TOULON Daniel, adjoints
Mmes et MM CANCEL Michel, MASSOU Jacques, GASA Marie, DEREUX Cédric, SEGUR Grégory, PAYRASTRE Cynthia, conseillers municipaux

Absents : Mr ROCCHI Jérôme, Mr SCHOTT Grégory, Mme BRUNETTA Brigitte, Mme VIE Myriam

Absents représentés : Mme ZAHND Nathalie représentée par Mme COGNET Martine

Secrétaire de séance : Mr SEGUR Grégory

Délibération N° 2018/3-5 :

MISE EN PLACE D'UNE MAINTENANCE INFORMATIQUE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la maintenance informatique effectuée par l'autoentreprise « Le Pc Déglingué » a été satisfaisante au cours de l'année 2017. Pour l'année 2018, il convient de maintenir une maintenance informatique afin de garantir le bon fonctionnement du matériel informatique tant au niveau de la mairie que de l'école.

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal le devis de maintenance pour l'année 2018 (09/02/2018 au 08/02/2019) de l'autoentreprise « Le Pc Déglingué » d'un montant de 1010 €.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décidé à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à conclure avec l'autoentreprise PC DEGLINGUE le marché public de services sans procédures imposée pour la mise en place d'une maintenance informatique ainsi qu'à signer toutes les pièces qui s'y rapportent ;
- **DE FINANCER** la maintenance informatique pour un montant de 1 010 € avec les services suivants :
 - assistance téléphonique (H+4)
 - Télémaintenance
 - Dépannage sur le site (J+1)
 - Suivi d'interventionHors pièces et fournitures

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.
Au registre ont signé les membres présents.*

Le Maire

Jean Claude MIQUEL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROQUESERIERE

Nombre de membres en exercice :	15	L'an deux mille dix-huit, le six mars, le conseil municipal de la commune de ROQUESERIERE, dûment convoqué,
Présents :	10	s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de
Votants :	11	monsieur MIQUEL Jean-Claude, maire.
Date de la convocation :	27 février 2018	
Présents :	M MIQUEL Jean Claude, maire Mmes et MM GENEVE Jean Louis, COGNET Martine, TOULON Daniel, adjoints Mmes et Mrs DEREUX Cédric, PAYRASTRE Cynthia, MASSOU Jacques, SEGUR Grégory, GASA Marie, CANCEL Michel, conseillers municipaux	
Absents :	Mme BRUNETTA Brigitte, Mme VIE Myriam, Mr ROCCHI Jérôme, Mr SCHOTT Grégory	
Absents représentés :	Mme ZAHND Nathalie représentée par Mme COGNET Martine	
Secrétaire de séance :	M SEGUR Grégory	

Délibération N° 2018/3-6: Reconduction contrat multi gammes ATD 31 2018

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la durée des contrats étant arrivé à expiration au 31 décembre 2017, la Société BERGER-LEVRAULT propose à la commune de reconduire le contrat multi gammes ATD31 2018 dans les conditions ci-dessous :

- reconduction du contrat pour la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020 dans les conditions générales ci-après annexées applicables à la durée de reconduction et pour le prix défini au tarif de base annexé à l'accord intégrant la révision contractuelle soit 1 490.16 € HT.

L'Accord, qui constitue l'expression du plein et entier accord des parties, se compose des documents principaux suivants :

- le présent accord revêtu de la signature des deux parties et les conditions générales d'un part, qui définissent la nature et l'étendue des services et prestations proposés par Berger Levrault à la commune, leurs modalités d'exécution et les obligations des deux parties.
- les conditions particulières d'autre part, qui personnalisent chaque contrat en détaillant le type de contrat souscrit et les services dont bénéficie la commune et le tarif associé.

Où l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** l'accord de reconduction du contrat multi gammes ATD 31 2018
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à signer toutes les pièces s'y rapportant ;
- **DE PREVOIR** au budget 2018, les sommes afférentes de 1 490.16 € HT

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre ont signé les membres présents.*

Le Maire,
Jean Claude MIQUEL



2018/3-7
 7.1 Décisions budgétaires

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROQUESERIERE

Nombre de membres en exercice : 15
 Présents : 10
 Votants : 11

L'an deux mille dix-huit, le six mars, le conseil municipal de la commune de ROQUESERIERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de monsieur MIQUEL Jean-Claude, maire.

Date de la convocation : 27 février 2018

Présents : M MIQUEL Jean Claude, maire
 Mmes et MM GENEVE Jean Louis, COGNET Martine, TOULON Daniel, adjoints
 Mmes et Mrs DEREUX Cédric, PAYRASTRE Cynthia, MASSOU Jacques, SEGUR Grégory, GASA Marie, CANCEL Michel, conseillers municipaux

Absents excusés : Mme BRUNETTA Brigitte, Mme VIE Myriam, Mr SCHOTT Grégory, Mr ROCCHI Jérôme

Absents représentés : Mme ZAHND Nathalie représentée par Mme COGNET Martine

Secrétaire de séance : Mr SEGUR Grégory

Délibération N° 2018/3-7: Remplacement projecteur extérieur de l'église

Monsieur TOULON, adjoint au maire, présente au conseil municipal un devis de remplacement des projecteurs extérieurs de l'église.
 Un devis de l'artisan A.VIGUIE a été réceptionné le 19 décembre 2017 pour le remplacement de 3 projecteurs de type LED 300 watt d'un montant de 2 402.28 € HT

Où l'exposé de Monsieur TOULON, adjoint au maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de la façon suivante : 1 contre 10 pour

- **D'APPROUVER** le devis de Monsieur A. VIGUIE
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à signer toutes les pièces s'y rapportant ;
- **DE PREVOIR** au budget 2018, les sommes afférentes de 2 402.28 € HT

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
 Au registre ont signé les membres présents.*

Le Maire,
 Jean Claude MIQUEL



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROQUESERIERE**

Nombre de membres en exercice : 15 L'an deux mille dix-huit, le six mars, le conseil municipal de la commune de ROQUESERIERE, dûment convoqué,
Présents : 13 s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de
Votants : 14 monsieur MIQUEL Jean-Claude, maire.

Date de la convocation : 27 février 2018

Présents : M MIQUEL Jean Claude, maire
Mmes et MM GENEVE Jean Louis, COGNET Martine, TOULON Daniel, adjoints
Mmes et Mrs DEREUX Cédric, PAYRASTRE Cynthia, MASSOU Jacques, SEGUR Grégory, GASA Marie, ROCCHI Jérôme, CANCEL Michel, conseillers municipaux

Absents : Mme BRUNETTA Brigitte, Mme VIE Myriam, Mr SCHOTT Grégory, Mr ROCCHI Jérôme

Absents représentés : Mme ZAHND Nathalie représentée par Mme COGNET Martine

Secrétaire de séance : Mr SEGUR Grégory

Délibération N° 2018/3-8: Remplacement projecteur intérieur de la salle polyvalente

Monsieur TOULON, adjoint au maire, expose au Conseil municipal la nécessité de changer l'éclairage de la salle polyvalente. En effet, il a été constaté de plusieurs ballasts ne fonctionner pas. De plus, le remplacement de l'éclairage actuel est assez fréquent. Deux possibilités s'offrent au Conseil municipal :

- soit le maintien du type d'éclairage actuel : ballast tube fluo compact : 73.34 € avec un risque de remplacement fréquent, et de consommations électriques,
- soit l'utilisation de LED UFO extra plat 30 watt : 98.84 € HT

Deux devis ont été demandés pour le système de LED :

- Artisan A.VIGUIE : 2 075.76 € HT
- Société Veelec : 4 587.52 € HT

Où l'exposé de Monsieur TOULON, adjoint au maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** le devis de Monsieur A. VIGUIE
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à signer toutes les pièces s'y rapportant ;
- **DE PREVOIR** au budget 2018, les sommes afférentes de 2 075.76 € HT

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre ont signé les membres présents.

Le Maire,
Jean Claude MIQUEL



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIO.
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROQUESERIERE**

Nombre de membres en exercice : 15 L'an deux mille dix-huit, le six mars, le conseil municipal de la commune de ROQUESERIERE, dûment convoqué, Présents : 11 s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de 10 monsieur MIQUEL Jean-Claude, maire.

Votants : 10

Date de la convocation : 27 février 2018

Présents : M MIQUEL Jean Claude, maire
Mmes et MM GENEVE Jean Louis, COGNET Martine, TOULON Daniel, adjoints
Mmes et DEREUX Cédric, SCHOTT Grégory, PAYRASTRE Cynthia, ZAHND Nathalie, VIE Myriam, MASSOU Jacques, SEGUR Grégory, GASA Marie, BRUNETTA Brigitte, ROCCHI Jérôme, CANCEL Michel, conseillers municipaux

Absents : Mr ROCCHI Jérôme, Mr SCHOTT Grégory, Mme BRUNETTA Brigitte, Mme VIE Myriam

Absents représentés : Mme ZAHND Nathalie représentée par Mme COGNET Martine

Secrétaire de séance : Mr SEGUR Grégory

Délibération N° 2018/3-9: Désaffectation et déclassement de logements de fonction instituteur

Madame Martine CONGET, adjoint indique que la commune est propriétaire d'un logement de fonction anciennement destinés uniquement aux personnels enseignants de l'Education Nationale ayant le grade d'Instituteur. Ces logements ont une entrée indépendante par rapport aux écoles auxquelles ils sont affectés.

Ils se situent : logement de 101 m² situé rue de l'église , parcelle cadastrale A 953
Elle rappelle que les personnels enseignants de l'Education Nationale ayant le grade de professeur des écoles ne peuvent prétendre à un logement de fonction et que le grade d'Instituteur est de moins en moins courant, remplacé par celui de professeur des écoles, les enseignants nouvellement nommés sur la commune ayant généralement ce grade.
Il est proposé de procéder à la désaffectation et au déclassement de ce logement afin de pouvoir le réhabiliter en point étape pour les chemins de Saint Jacques de Compostelle, mais aussi en relogement d'urgence.

Après en avoir débattu et avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé :

- de prononcer la désaffectation du logement désigné ci-dessus,
- de procéder à son déclassement,
- d'autoriser M. le Maire à signer tous documents afférents à la modification d'utilisation du logement

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre ont signé les membres présents.*

Le Maire,
Jean Claude MIQUEL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROQUESERIERE

Nombre de membres en exercice : 15 L'an deux mille dix-huit, le six mars, le conseil municipal de la commune de ROQUESERIERE, dûment convoqué,
Présents : 10 s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de
Votants : 11 monsieur MIQUEL Jean-Claude, maire.

Date de la convocation : 27 février 2018

Présents : M MIQUEL Jean Claude, maire
Mmes et MM GENEVE Jean Louis, COGNET Martine, TOULON Daniel, adjoints
Mmes et DEREUX Cédric, SCHOTT Grégory, PAYRASTRE Cynthia, ZAHND Nathalie, VIE Myriam, MASSOU Jacques, SEGUR Grégory, GASA Marie, BRUNETTA Brigitte, ROCCHI Jérôme, CANCEL Michel, conseillers municipaux

Absents excusés : Mme BRUNETTA Brigitte, Mme VIE Myriam, Mr ROCCHI Jérôme, Mr SCHOTT Grégory

Absents représentés : Mme ZAHND Nathalie représentée par Mme COGNET Martine

Secrétaire de séance : Mr SEGUR Grégory

Délibération N° 2018/3-10: Adoption de l'aménagement global de l'aménagement de la bibliothèque municipale

Suite à la réunion du conseil municipal du 30 janvier 2018, validant le choix du prestataire concernant la confection de la bibliothèque municipale, il a été mis en place un groupe de travail en charge de demander des devis en matière d'équipements multimédia (rétroprojecteur, écran, ordinateur..), de mobiliers pour enfants. La commune avait déjà en sa possession les devis concernant le mobilier (tables, chaises), ainsi que les meubles de la bibliothèque.

Il en découle un établissement de dépenses prévues comme suit au vue des devis :

- meubles pour l'aménagement de la bibliothèque	:	16 093.46 € HT
- tables et chaises	:	5 590.20 € HT
- Ecran motorisé et rétroprojecteur	:	2 099.80 € HT
- Chauffeuses et galettes pour enfants	:	500.67 € HT
- Ordinateur portable pour bibliothécaire	:	598.42 € HT
TOTAL	:	24 882.37 € HT

L'enveloppe du projet d'aménagement de la bibliothèque municipale étant inférieur à 25 000 € HT, il n'est pas nécessaire de passer un marché en procédure adaptée.

Monsieur le maire expose au conseil municipal la possibilité de demander des subventions auprès de l'Europe (Fond LEADER), et du Fond Régional d'intervention avec le plan de financement suivant :

Bibliothèque municipale	Dépenses prév. €		Recettes prév. €	
	Meubles bibliothèque	16 093.46 €	Fond Régional d'intervention (Région)	7 467.71 €
Tables et chaises	5 590.20 €	Fonds Leader (Europe)	11 943.54 €	
Poufs enfants	500.97 €	Part Commune	5 471.12 €	
Ecran et rétroprojecteur	2 099.80 €			
Ordinateur	598.24			
Total HT	24 882.37 €	FCTVA	4 976.47 €	
TVA 20 %	4 976.47 €	Total recettes	29 858.84 €	
Total TTC	29 858.84 €			

Où l'exposé de Monsieur le maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** l'enveloppe financière pour l'aménagement de la bibliothèque municipale pour un montant de 24 882.37 € HT
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à signer toutes les pièces s'y rapportant ;
- **DE PREVOIR** au budget 2018, les sommes afférentes de 24 882.37 € HT

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre ont signé les membres présents.

Le Maire,
Jean Claude MIQUEL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROQUESERIERE

Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 10
Votants : 11

L'an deux mille dix-huit, le six mars, le conseil municipal de la commune de ROQUESERIERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de monsieur MIQUEL Jean-Claude, maire.

Date de la convocation : 27 février 2018

Présents : M MIQUEL Jean Claude, maire
Mmes et MM GENEVE Jean Louis, COGNET Martine, TOULON Daniel, adjoints
Mmes et DEREUX Cédric, SCHOTT Grégory, PAYRASTRE Cynthia, ZAHND Nathalie, VIE Myriam, MASSOU Jacques, SEGUR Grégory, GASA Marie, BRUNETTA Brigitte, ROCCHI Jérôme, CANCEL Michel, conseillers municipaux

Absents excusés : Mme BRUNETTA Brigitte, Mme VIE Myriam, Mr ROCCHI Jérôme, Mr SCHOTT Grégory

Absents représentés : Mme ZAHND Nathalie représentée par Mme COGNET Martine

Secrétaire de séance : Mr SEGUR Grégory

Délibération N° 2018/3-14: Annule et remplace la précédente Adoption de l'aménagement global de l'aménagement de la bibliothèque municipale

Suite à la réunion du conseil municipal du 30 janvier 2018, validant le choix du prestataire concernant la confection de la bibliothèque municipale, il a été mis en place un groupe de travail en charge de demander des devis en matière d'équipements multimédia (rétroprojecteur, écran, ordinateur..), de mobiliers pour enfants. La commune avait déjà en sa possession les devis concernant le mobilier (tables, chaises), ainsi que les meubles de la bibliothèque.

Il en découle un établissement de dépenses prévues comme suit au vue des devis :

- meubles pour l'aménagement de la bibliothèque	:	16 093.46 € HT
- tables et chaises	:	5 590.20 € HT
- Ecran motorisé et rétroprojecteur	:	2 099.80 € HT
- Chauffeuses et galettes pour enfants	:	500.67 € HT
- Ordinateur portable pour bibliothécaire	:	598.42 € HT
TOTAL	:	24 882.37 € HT

L'enveloppe du projet d'aménagement de la bibliothèque municipale étant inférieur à 25 000 € HT, il n'est pas nécessaire de passer un marché en procédure adaptée.

Monsieur le maire expose au conseil municipal la possibilité de demander des subventions adéquates avec le plan de financement suivant :

Bibliothèque municipale	Dépenses prév. €		Recettes prév. €	
	Meubles bibliothèque	16 093.46 €	Fond Régional d'intervention (Région) base : 2698.04 € HT	809.41 €
Tables et chaises	5 590.20 €	Fonds Leader (Europe)	11 943.54 €	
Poufs enfants	500.97 €	Contrat de territoires (20%)	4976.47 €	
Ecran et rétroprojecteur	2 099.80 €	Part Commune	7231.38 €	
Ordinateur	598.24	FCTVA	4898.04 €	
Total HT	24 882.37 €	Total recettes	29 858.84 €	
TVA 20 %	4 976.47 €			
Total TTC	29 858.84 €			

Où l'exposé de Monsieur le maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** l'enveloppe financière pour l'aménagement de la bibliothèque municipale pour un montant de 24 882.37 € HT
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à signer toutes les pièces s'y rapportant ;
- **DE PREVOIR** au budget 2018, les sommes afférentes de 24 882.37 € HT

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre ont signé les membres présents.

Le Maire,
Jean Claude MIQUEL



Questions diverses :

Emploi EAV :

Evocation du remplacement de l'emploi d'avenir pour le ménage de l'école et la préparation des repas à la cantine. Préparer pour le prochain conseil des devis pour une éventuelle sous traitance pour le ménage.

Traiteur Cantine / Commission école :

Mme COGNET fait le point sur la dernière commission école et l'éventualité de la mise en concurrence du traiteur actuelle.

La séance est levée à 22h04

Feuillet de clôture de la séance du Conseil Municipal du 30 janvier 2018

Délibérations :

- Présentation des modifications statutaires de la SPL ARPE Occitanie en SPL AREC Occitanie
- Octroi de la Garantie à certains créanciers de l'Agence Locale Année 2018
- Signature de Convention de concours technique de surveillance – observation foncière
- Approbation du rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets 2016 de la C3G
- Indemnités horaires pour travaux supplémentaires 5IHTS), heures complémentaires et astreinte

Question diverses

- Présentation du projet de la bibliothèque dans la nouvelle salle du conseil
- Organisation et fonctionnement de l'Intranet : ajourné à une date ultérieure
- Compte rendu de la réunion concernant la fête locale avec le Comité des fêtes
- Proposition d'acquisition d'un radar mobile

Nombre de membres présents ayant pris part au vote des points à l'ordre du jour : 9

	<i>Emargement</i>		<i>Emargement</i>
M.MIQUEL Jean-Claude		Mme PAYRASTRE Cynthia	
M. GENEVE Jean-Louis		Mme ZAHND Nathalie	Absente (procuration à Massou)
Mme BRUNETTA Brigitte	Absente	Mme VIE Myriam	

Mme COGNET Martine		M. MASSOU Jacques	
M. TOULON Daniel		M. SEGUR Grégory	
M. CANCEL Michel	Absent (procuration à Toulon)	Mme GASA Marie	Abstente (procuration à Cognet)
M. DEREUX Cédric	Absent	M. ROCCHI Jérôme	Absent
M. SCHOTT Grégory			

*Ainsi fait et délibéré en Mairie le jour, mois et an que dessus.
Au registre ont signé les membres présents.*

Le Maire,
Jean Claude MIQUEL